

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON**Séance du 29 août 2024**

Date de convocation : 24 août 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 2 Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDE CERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER

ABSENTS : Francine BOURDA, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Bérénice DABAN, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Bérénice DABAN à Marie-Françoise CAPELANI, Frédéric TABONE à Christian CLAVARET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2024-32 : Prêts à court terme et long terme pour travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a démarré les travaux de réfection de la couverture de la salle Jean Labarrère avec installation de panneaux photovoltaïques.

Il présente le plan de financement établi au jour du présent Conseil comme suit :

DEPENSES			
	HT	TVA	TTC
Travaux			
<i>Lot 1 – Désamiantage, charpente, couverture</i>	421 759,25 €	84 351,85 €	506 111,10 €
<i>Avenant lot 1</i>	6 797,50 €	1 359,50 €	8 157,00 €
<i>Lot 2 – Electricité</i>	39 745,96 €	7 949,19 €	47 695,15 €
<i>Avenant lot 2</i>	4 254,76 €	850,95 €	5 105,71 €
<i>Lot 3 - Photovoltaïque</i>	173 645,72 €	34 729,14 €	208 374,86 €
<i>Lot 4 – Chauffage gaz</i>	42 737,50 €	8 547,50 €	51 285,00 €
<i>Avenant lot 4 (Climatisation et chauffage Isarce)</i>	24 331,00 €	4 866,20 €	29 197,20 €
Etudes et assurance			
<i>Maitrise d'œuvre (APGL)</i>	59 894,00 €		59 894,00 €
<i>Coordonnateur SPS</i>	980,40 €	196,08 €	1 176,48 €
<i>Bureau de contrôle</i>	3 912,50 €	782,50 €	4 695,00 €
<i>Diagnostic Amiante avant travaux</i>	365,00 €	73,00 €	438,00 €
<i>Assurance Dommage Ouvrage</i>	9 110,34 €		9 110,34 €
TOTAL	787 533,93 €	143 705,92 €	931 239,85 €

RECETTES - FINANCEMENT			
Subventions DETR 2022 et 2024			113 000,00 €
Subvention Département			140 000,00 €
FCTVA			107 000,00 €
Avance remboursable Intracting avec le TE64			305 000,00 €
Prêt à long terme pour travaux de toiture			93 000,00 €
Prêt à long terme pour panneaux photovoltaïques			173 646,00 €
TOTAL			931 646,00 €

Par délibération n° 2024-10 en date du 26 mars 2024, le Conseil Municipal à autoriser le Maire à contacter les banques pour le financement de ces travaux.

Dans un premier temps, il convient de contracter 3 prêts différents :

- Deux prêts à court terme (36 mois) de 220 000 € et de 140 000 € qui seront remboursés au fur et à mesure du versement des subventions attendues (DETR et Département) et du FCTVA. Il s'agit de disposer de la trésorerie pour payer les entreprises dans l'attente du versement des recettes.
- Un prêt à moyen-long terme (20 ans) de 93 000 € pour une partie des travaux de renforcement de la toiture

Le projet sera financé par d'autres prêts qu'il conviendra de contracter dans les semaines à venir.

Après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, M. le Maire propose de contracter, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, trois prêts dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. Prêt à court terme de 220 000 € : préfinancement subvention DETR et FCTVA
 - Durée : 36 mois
 - Taux fixe de 3,36 % / TEG de 3,4737 %
 - Frais de dossier : 400€
 - Remboursement trimestriel des intérêts
 - Remboursement du capital in fine ou avant terme si disponibilité financière
2. Prêt à court terme de 140 000 € : préfinancement subvention Département
 - Durée : 36 mois
 - Taux fixe de 3,36 % / TEG de 3,5388 %
 - Frais de dossier : 400 €
 - Remboursement trimestriel des intérêts
 - Remboursement du capital in fine ou avant terme si disponibilité financière
3. Prêt à moyen-long terme de 93 000 € : travaux de réfection de la toiture
 - Durée : 240 mois
 - Taux fixe de 3,64 % / TEG de 3,6737 %

- Frais de dossier : 279 €
- Remboursement trimestriel
- Montant des échéances : 80 de 1 641,60 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ces prêts.

AUTORISE le comptable du trésor à régler, sans mandatement préalable, le montant des échéances de remboursement du prêt au profit de l'organisme prêteur.

PRECISE que les emprunts sont prévus au budget.

S'ENGAGE à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances.

VOTE

POUR	17
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, consisting of several sweeping strokes, is written over the bottom right portion of the Mairie d'Asson logo.